Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

CCAS DE La Baule ESCOUBLAC

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du 2 décembre 2021

Direction du C.C.A.S.
ccas@mairie-labaule.fr

33 Avenue du Commandant Prosper de Nervo – CS 50500 – 44505 La Baule Cedex

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

SOMMAIRE

- 1/ Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale
- 2/ Les ambitions du CCAS
- 3/ Zoom sur l'activité
- 4/ Zoom sur les finances au 31/12/2020
- 5/ La politique ressources humaines de l'établissement
- 6/ Les dépenses de fonctionnement
- 7/ Les recettes de fonctionnement
- 8/ Les dépenses d'investissement
- 9/ Les recettes d'investissement
- 10/ Le résultat prévisionnel 2022
- 11/ Analyse du résultat prévisionnel 2022
- 12/ La stratégie financière
- 13/ La prospective financière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

1/ LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Une obligation légale

- Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le président du C.C.A.S. présente au conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, lequel précise notamment :

  ➔les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette,

  ➔une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

- Ce rapport donne lieu à un débat au conseil d'administration, dans les conditions fixées par son règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la structure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

2/ LES AMBITIONS DU CCAS

Des objectifs

- Le contexte sanitaire, économique et financier impose de fortes contraintes qui conduisent à renforcer la politique sociale et préventive portée par le CCAS.

- Aussi il est proposé :

➲De maintenir et développer la qualité des prestations assurées auprès des usagers par l'ensemble des services du CCAS (ex : service de portage des repas à domicile en créant une 3ème tournée pour faire face à l'augmentation des besoins et en s'appuyant sur une prestation renouvelée fournie par la Société Publique Locale chargée de la restauration municipale à compter de juillet 2022)

➲De développer les actions d'accompagnement à la parentalité par la mise en œuvre d'un lieu d'accueil d'accueil enfants parents

➲De participer à la réflexion sur l'évolution de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance pour tenir compte de l'analyse des besoins sociaux

➲D'adapter l'offre de service public en créant un poste de chargé de mission handicap et en proposant 2 temps de permanences hebdomadaires de l'écrivain numérique dans les annexes de mairie

➲D'appliquer la mise en conformité du temps de travail en limitant au maximum les temps non complets

➲D'optimiser la gestion en renforçant et formalisant les liens opérationnels avec la commune

➲D'entreprendre des travaux d'entretien, notamment à Bôle Eden et de renouveler du matériel roulant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

3/ ZOOM SUR L'ACTIVITÉ DU CCAS

CCAS DE La Baule ESCOUBLAC

- **Portage de repas** : évolution de +12% / 2020 et de + 73% / 2017.
  - 136 personnes inscrites et 122 sont desservies en moyenne tous les jours.
  - projection fin 2021 = 36 000 repas

- **Bôle Eden :** 66 logements / 73 sont actuellement occupés par 67 résidents.
  - le taux de fréquentation est toujours élevé malgré un certain nombre de départs (décès et EHPAD)
  - environ, la moitié des résidents déjeunent au restaurant.

- **Multi-accueil** : du 01/01 au 30/09/21 :
  - taux de fréquentation en heures facturées à 84%
  - taux de fréquentation en heures réalisées à 78%
  - moyenne de 51 enfants inscrits

- **Crèche familiale :** du 01/01 au 30/09/21 :
  - taux de fréquentation en heures facturées à 64%
  - taux de fréquentation en heures réalisées à 59%
  - objectif de maintenir une offre de 40 places malgré les difficultés de recrutement des assistantes maternelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

ZOOM SUR L'ACTIVITÉ DU CCAS

CCAS DE La Baule ESCOUBLAC

- **Cohésion sociale :** les demandes de secours ont tendance à augmenter en raison de la diminution de pouvoir d'achat liée à la crise sanitaire et des pertes d'emploi.

  ☛ L'activité des logements d'urgence est toujours très soutenue et le taux de fréquentation avoisine les 100%.

  ☛ Les problématiques principales repérées tournent autour des difficultés de santé (psy, addictions, handicap….), des violences intrafamiliales et des déficits en termes d'éducation budgétaire.

  ☛ L'activité de l'écrivain conseil numérique se maintient.

✓ **Accueil du CCAS :** l'activité est en très nette augmentation depuis le début de la crise sanitaire et en raison de nouveaux services : soutien à la parentalité, logements sociaux, écrivain conseil numérique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

4/ ZOOM SUR LES FINANCES AU 31/12/2020

Rappel des données du Compte Administratif 2020 présentées le 18

	Résultats 2020
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Section de fonctionnement	
Recettes	*3 265 503,72*
Dépenses	*2 841 510,62*
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	423 993,10
Résultat de fonctionnement 2019 reporté	1 146 736,04
Total des résultats de fonctionnement	1 570 729,14
RESULTAT (excédent de fonctionnement) POUVANT ETRE AFFECTE	**1 570 729,14**

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	
Section d'investissement	
Recettes	*107 795,21*
Dépenses	*94 989,00*
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	12 806,21
Résultat d'investissement 2019 reporté	48 485,42
Total du solde d'exécution d'investissement de l'exercice	61 291,63
SOLDE DES RESTES A REALISER en investissement	3 106,95
BESOIN DE FINANCEMENT	**0,00**

REPORTS - pour information	
Excédent de fonctionnement à reporter (R002)	1 570 729,14
Déficit de fonctionnement à reporter (D002)	0,00
Excédent d'investissement à reporter (R001)	61 291,63
Déficit d'investissement à reporter (D001)	0,00

✓ **Le budget principal 2020 arrêté au 31/12/2020 présente :**

- un excédent de la section de fonctionnement de **1 570 729,14 € qui est reporté**
- un excédent de la section d'investissement de **61 291,63 € qui est reporté**

Total : 1 632 020,77 €

✓ **Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif 2021.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

5/ LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Les objectifs

- 1/ Optimiser l'organisation et renforcer certains services pour répondre aux besoins (portage de repas, lieu d'accueil enfants parents) et à la dynamique des projets politiques avec la création d'un poste de réfèrent handicap venant soutenir les actions transversales de la ville.

- 2/ Développez les compétences et les expertises en prenant appui sur un plan de formation renforcé.

- 3/ Sécuriser les procédures et améliorer l'expertise en renforçant la collaboration avec les services de la ville pour les services supports : finances et ressources humaines. Mutualisation en cours de réflexion.

- 4/ Augmenter le temps de travail des agents à temps non complet, sous réserve de l'évaluation des besoins, afin de revaloriser les petits salaires et maintenir une cohérence dans le traitement des agents en lien avec la mise en conformité du temps de travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

LES RESSOURCES HUMAINES

Equivalent Temps plein - Pyramide des âges - Répartition Femmes / Hommes

- 55 agents pour 2022 ☛ 49,7 équivalents temps plein (E.T.P.) :

Evolution des effectifs	2020		2021		2022	
	Nombre d'agents	ETP	Nombre d'agents	ETP	Nombre d'agents	ETP
Personnel permanent titularisé	34	28,6	34	30,2	38	35,1
Personnel permanent crèche familiale	13	12,6	13	12,6	14	13,4
TOTAL NET personnel permanent	47	41,2	47	42,8	52	48,5
Personnel non permanent en CDD	9	3,7	10	4,7	3	1,2
Personnel extérieur ou mutualisé ville	1	0,1	1	0,1	0	0,0
TOTAL NET personnel (total personnel + personnel extérieur)	57	45	58	47,6	55	49,7

- + pool de remplacement de 5 agents
- 96% de femmes
- Age moyen = 49,1 ans

AGES	Direction et administratif	Cohésion sociale	Assistantes maternelles	Bole Eden	Multi accueil	RAM	Portage de repas	Total	Poids âges	
20 à 34 ans	3	1					1	5	9%	
35 à 44 ans	1	2	3	1	2			9	17%	
45 à 54 ans	3	2	8	2	3	1	3	22	39%	
55 à 64 ans	1		7	7	3		1	19	35%	
	8	5	17	10	8	1	5	55	100%	

- Pyramide des âges : 66% des agents ont moins de 54 ans

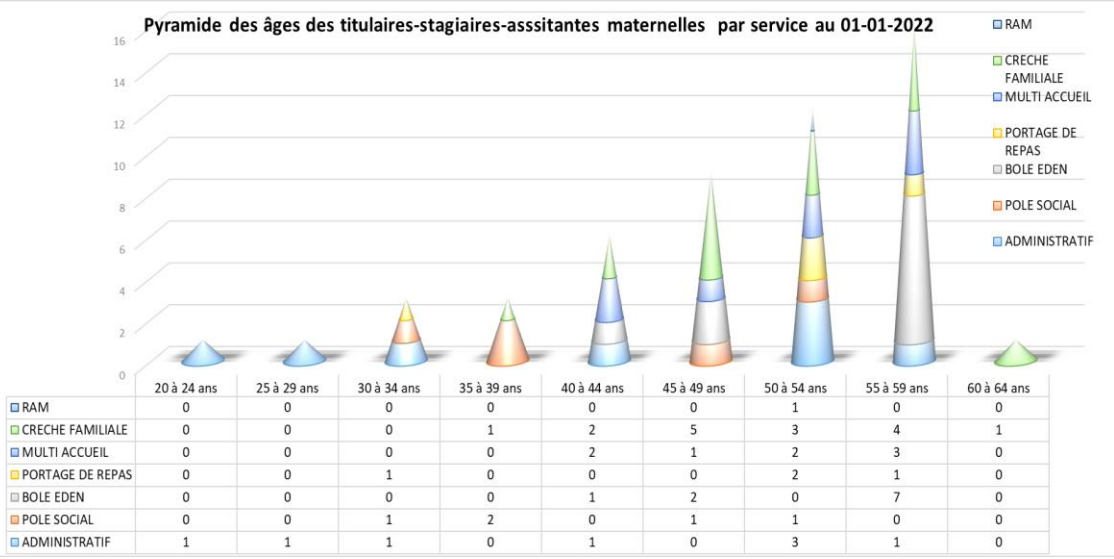

	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans
RAM	0	0	0	0	0	0	1	0	0
CRECHE FAMILIALE	0	0	0	1	2	5	3	4	1
MULTI ACCUEIL	0	0	0	0	2	1	2	3	0
PORTAGE DE REPAS	0	0	1	0	0	0	2	1	0
BOLE EDEN	0	0	0	0	1	2	0	7	0
POLE SOCIAL	0	0	1	2	0	1	1	0	0
ADMINISTRATIF	1	1	1	0	1	0	3	1	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

La politique sociale

- **Mise en conformité du temps de travail à compter du 1er Janvier 2022 :**
  - ✓ Base hebdomadaire : 38h40 avec 20 jours R.T.T.
  - ✓ Jours de congés : 25 jours + 2 fractionnés
  - ✓ Régime identique à celui des agents de la ville

- **Régime indemnitaire :**
  - ✓ le CCAS de La Baule a institué le R.I.F.S.E.E.P. au 01/01/2017 (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Il est identique à celui des agents de la ville.
  - ✓ Prime annuelle versée en deux fois : en juin et novembre
  - ✓ Prime d'évaluation versée en fin d'année

- **En matière de politique sociale :**
  - ✓ Participation au transport collectif : 50% des frais dans la limite des frais engagés
  - ✓ C.N.A.S. et C.O.S. pour les agents, + Restauration municipale
  - ✓ Participation financière de 10 à 18 euros / agent pour la complémentaire maintien de salaire Collecteam
  - ✓ Participation financière de 30 euros / agent pour l'adhésion à une mutuelle labellisée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

6/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =

3 types de dépenses :

➔ **Les charges à caractère générale (29%):**

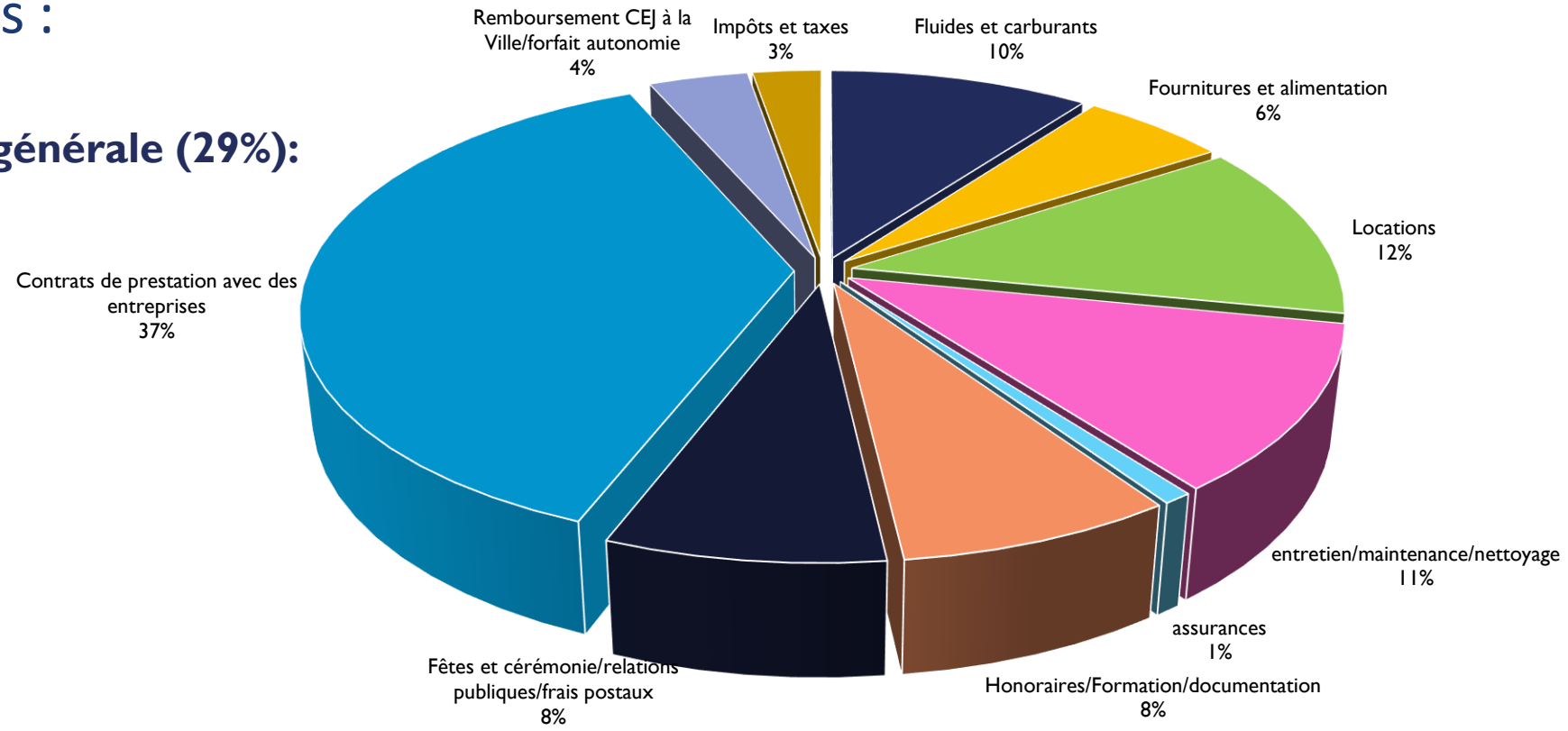

➔ **Les dépenses de personnel : fonctionnaires et non titulaires (68%)**

➔ **Les dépenses d'action sociale : aides sociales facultatives, subventions, dépenses imprévues (3%)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT = 3 321 530 €

L'évolution :

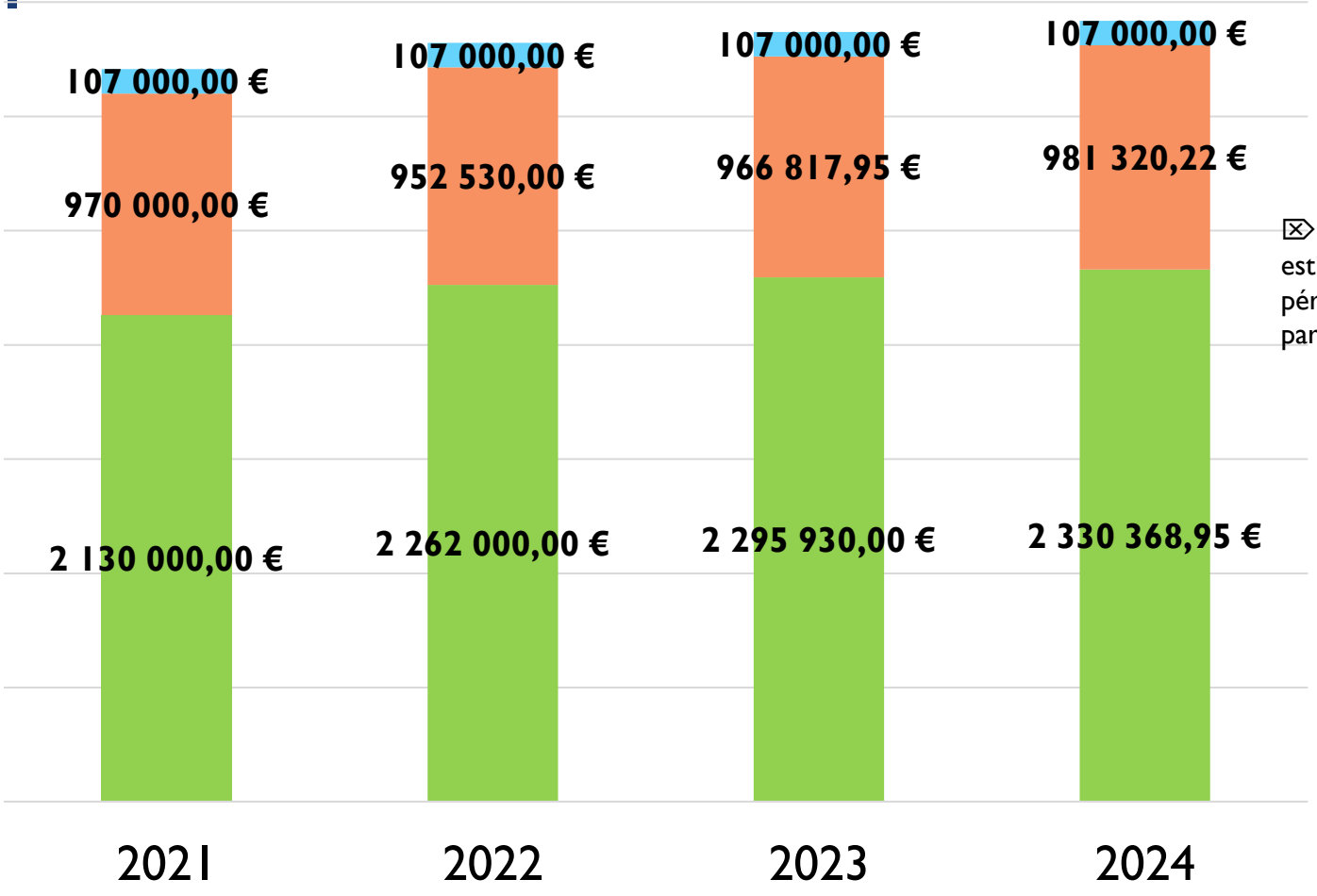

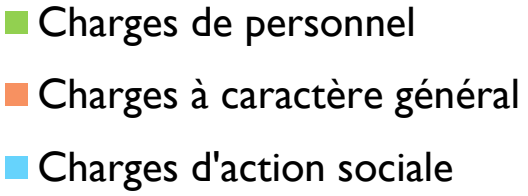

⌦Les dépenses de fonctionnement sont estimées en moyenne annuelle à 3,3 M€ sur la période avec une évolution de l'ordre de 1,6% par an.

En 2022 :

➔les charges d'action sociale correspondent essentiellement aux aides sociales facultatives (100 K€) et aux dépenses imprévues circonscrites à 5 K€.

➔les charges à caractère générale diminuent de 17 470 €. En effet, réalisées en moyenne à 85%, il est envisageable de les diminuer de 1,8%/2021 pour limiter le déficit au maximum, tout en prenant en compte l'augmentation des dépenses de fluides et celles de restauration au portage de repas et à Bôle Eden (évaluées à + 50 K€),

➔les dépenses de personnel augmentent de 132 K€, soit +6,20%/2021 dont 96 150 € sont des dépenses incompressibles (représentant 73% de l'augmentation) auxquelles s'ajoutent des dépenses permettant de créer un poste de référent handicap et d'augmenter à temps plein, 4 agents pour répondre aux besoins, dans le cadre de la mise en conformité du temps de travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une augmentation des dépenses de personnel qui s'explique :

A/ par une hausse des charges incompressibles = 96 150 €

➲avancements de grade	+ 1 500
➲avancements d'échelon automatiques + revalorisation du SMIC pour les assistantes maternelles + augmentation des salaires des agents de catégorie C suite à la décision nationale de septembre 2021	+ 31 500
➲2 postes d'agent administratif créés en mars 2021	+ 20 000
➲+20% ETP d'un travailleur social suite à la décision du CA de juin 2021	+ 8 600
➲3ème poste pour la livraison des repas à domicile + les remplacements du service (congés + renforts)	+ 12 800
➲Réajustement des remplacements obligatoires pour les services/sous-évaluation en 2021, notamment pour les remplacements à Bôle Eden et sur la 3ème tournée de portage qui se pérennise sur la semaine complète (au lieu du lundi au jeudi)	+ 21 750

B/ par une hausse des charges compressibles pour répondre aux objectifs = 35 850 €

➲Création d'un poste de référent handicap catégorie B	+ 4 550 *correspondant au surcoût/2021*
➲Passage à temps complet de 4 agents pour répondre aux besoins, dans le cadre de la mise en conformité du temps de travail : -1 agent du service RAM/PARENTALITE : 80 à 100 % -1 agent au service COHESION SOCIALE : 80 à 100 % -1 agents au MULTI-ACCUEIL : 80 à 100% -1 agent à BOLE EDEN : 80 à 100 %	+ 31 300

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

7/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 3 063 730 €

5 types de recettes :

➔des atténuations de charges estimées à 50 000 € (idem 2021)

➔le produit des services (loyer de Bôle Eden, prestation portage de repas et petite enfance) pour un montant de 560 000 €, en augmentation de 5,66% grâce au portage

➔les dotations, subventions et participations pour un montant de 2 006 730 €, en augmentation de 30 730 €, soit +1,6 %. Elles sont réparties comme suit :

- 1 335 000 € de subvention versée par la Ville, identique à 2021(soit 44% des recettes)
- 547 730 € de subventions versées par la CAF pour les services petite enfance, en augmentation de 30 730 €, soit + 5,14%/2021 (130 K€ au titre des prestations de service du contrat enfance jeunesse et 417 730 € au titre de la prestation de service unique)
- 86 000 € de subvention versée par l'Etat (APL Bôle Eden et ALT logements d'urgence), identique à 2021
- 38 000 € de subvention versée par le Conseil départemental pour les actions de prévention, identique à 2021

➔les autres produits de gestion courantes pour un montant de 417 000 €, qui correspondent aux remboursement des charges locatives à Bôle Eden (idem 2021)

➔les produits exceptionnels pour un montant de 30 000 € (idem 2021)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Focus sur le contrat enfance jeunesse (CEJ) :

- Le Contrat Enfance Jeunesse ou C.E.J. a été reconduit pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2022
- Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement, élaboré par la CAF visant un double objectif :
  - ✓ favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
  - ✓ rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société, des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

A noter qu'il y a en moyenne 6 mois de décalage dans le versement des fonds par la CAF.

	Contrat Enfance Jeunesse (montant prestation de service)			
	2019	2020	2021	2022
Solde N-1	59 155 €	122 730 €	69 997 €	53 407 €
Acompte sur l'année en cours	0 €	69 958 €	75 936 €	75 936 €
TOTAL	**59 155 €**	**192 688 €**	**145 933 €**	**129 344 €**

☛en diminution en 2022 compte en l'absence de mise en œuvre du Lieu Accueil Parent Enfant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

8/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 405 000 €

5 types de dépenses :

➔des charges correspondant au loyer informatique versé à la Ville pour un montant de 40 000€

➔des cautions à Bôle Eden et des prêts d'honneur pour un montant de 9 000 €

➔des opérations d'ordre (amortissements) pour un montant de 100 000 €

➔des opérations patrimoniales (avance TVA) pour un montant de 1 000 €

➔un programme d'équipement d'un montant de 255 500 €, soit une augmentation de 130 315 €/2021 pour financer principalement :

1/ le remplacement d'un minibus : 40 000 € (non réalisée en 2021)
2/ le remplacement d'un véhicule léger : 30 000 € (non réalisé en 2021)
3/ l'insonorisation des portes au siège du CCAS : 10 000 € (non réalisé en 2021)
4/ l'achat et l'installation de 2 bornes de rechargement électriques : 60 000 €
5/ l'achat et l'installation de stores intérieurs pour les bureaux du siège : 3 000 €
6/ l'automatisation de la porte d'entrée principale du CCAS : 2 000 €
7/ la rénovation de l'ancien logement de fonction à Bôle Eden : 47 000 €
8/ la rénovation de la cuisine du multi-accueil : 16 000 € (non réalisé en 2021)
9/ le renouvellement de matériel pédagogique au multi-accueil : 4 500 €
10/ l'achat et l'installation d'une badgeuse au multi-accueil : 2 500 €
11/ l'achat de 2 lits sécurisés/ergonomiques au multi-accueil : 1 000 €
12/ l'achat et l'installation d'un lieu de stockage : 4 900 €
13/ l'achat de 5 sièges isofix pour la crèche : 1 900 €
14/ l'achat d'une armoire de désinfection aux Pléiades : 3 500 €
15/ l'achat et l'installation d'un carport à Bôle Eden : 8 000 € (non réalisé en 2021)
16/ l'achat et l'installation d'un kiosque à Bôle Eden : 6 000 €
17/ le remplacement de la télé du salon à Bôle Eden : 1 600 €
18/ l'installation d'un abri poubelle à Bôle Eden : 1 000 €
19/ l'achat d'un fauteuil ergonomique pour Bôle Eden : 1 400 €
20/ la rénovation du logement d'urgence T4 : 10 700 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

9/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 117 000 €

5 types de recettes :

➔des opérations d'ordre entre section pour un montant de 100 000 €

➔des opérations patrimoniales (remboursement TVA) pour un montant de 1 000 €

➔des cessions d'immobilisations pour un montant de 1 000 €

➔des dotations et fonds divers (FCTVA) pour un montant de 6 000 €

➔le remboursement des cautions à Bôle Eden et des prêts d'honneur pour un montant de 9 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

10/ LE RESULTAT PREVISIONNEL 2022

CCAS DE La Baule ESCOUBLAC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = 3 321 530 €

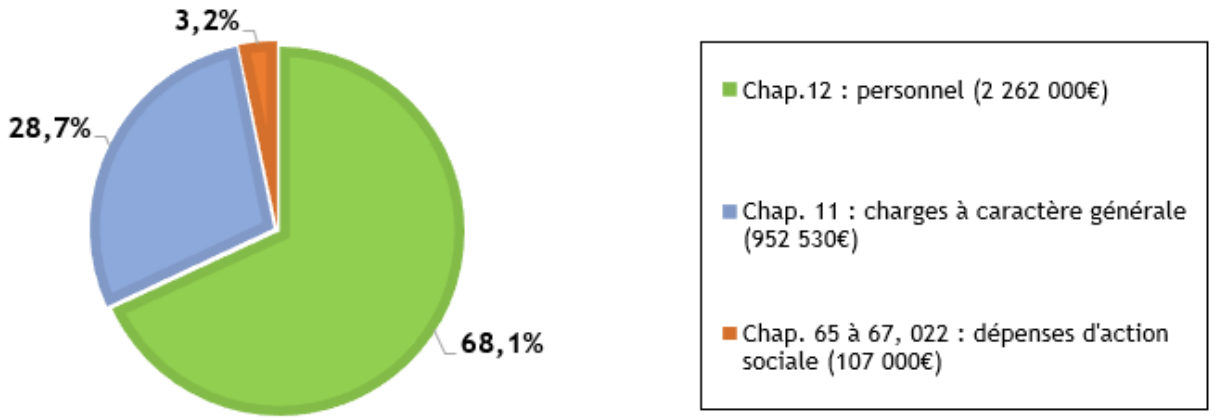

RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 3 063 730 €

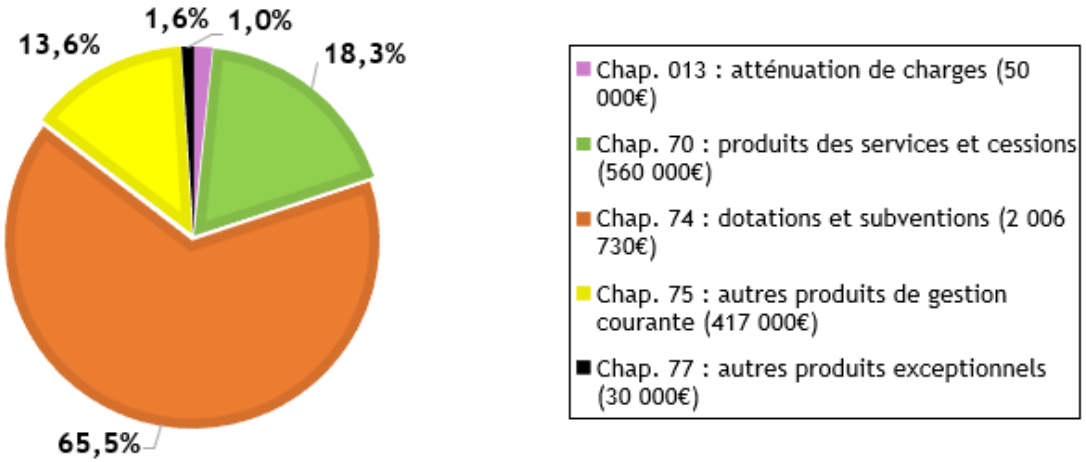

Déficit de fonctionnement = 257 800 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 07/12/2021

LE RESULTAT PREVISIONNEL 2022

CCAS DE La Baule ESCOUBLAC

DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 405 500 €

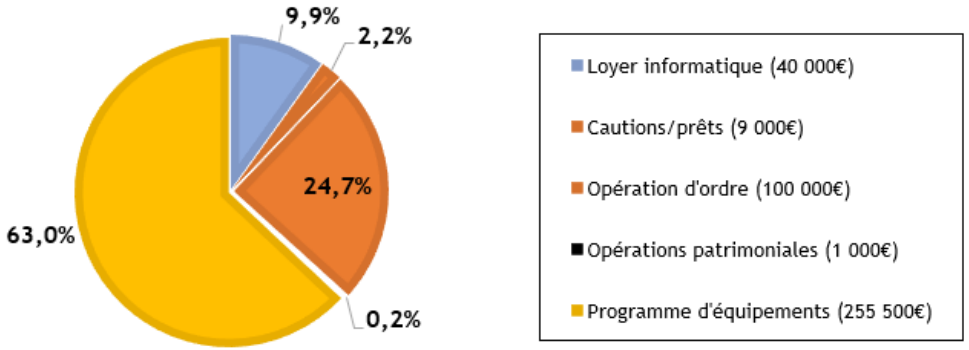

RECETTES D'INVESTISSEMENT = 117 000 €

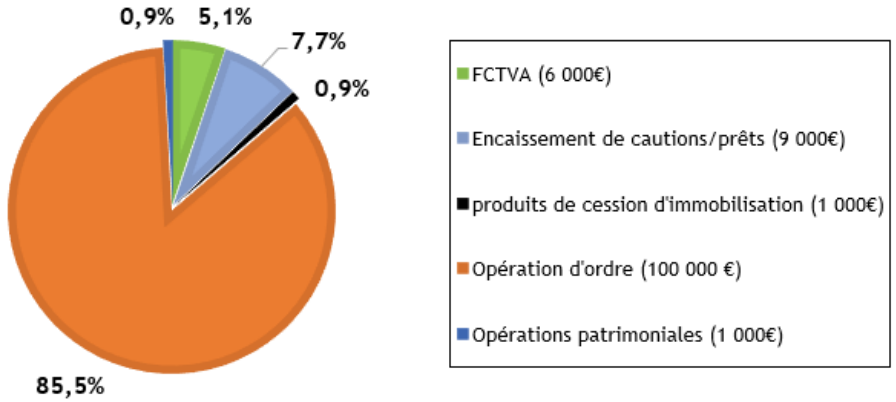

Déficit d'investissement = 288 500 €

TOTAL déficit prévisionnel = 546 300 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

11/ L'ANALYSE DU RÉSULTAT PREVISIONNEL 2022

CCAS DE La Baule ESCOUBLAC

1/ Montant du déficit 2022 :

Déficit 2021 = 365 291,63 €
Déficit prévisionnel 2022 = 546 300 €

Augmentation du déficit = 181 008,37 €

2/ Analyse de l'augmentation du déficit :

L'augmentation du déficit s'explique par les effets conjugués :

- d'une augmentation des dépenses de fonctionnement……..+ 114 530 €
- d'une augmentation des recettes de fonctionnement de……...60 730 €
- d'une augmentation des dépenses d'investissement……+ 127 208,37 €
- d'un maintien des recettes d'investissement de……0 €

Le déficit du CCAS est structurel et non conjoncturel. Il est lié à l'activité même des services d'action sociale qui, par nature, ne sont pas rentables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

12/ LA STRATEGIE FINANCIERE

Le 28 janvier 2021, le conseil d'administration du CCAS a décidé la stratégie financière suivante : compte tenu de l'excédent accumulé sur plusieurs années, l'assemblée a convenu d'équilibrer le budget en reprenant de manière anticipée les résultats de l'année n-1 et en puisant dans le fonds de roulement pour subvenir aux besoins des années à venir.

Sur ces bases, l'excédent permettra l'équilibre du budget pendant quelques années jusqu'à son épuisement, ce qui impliquera de reporter, le moment venu, l'équilibre sur la subvention de la Ville.

La Ville a donc prévu à son budget primitif 2022, le maintien d'une subvention de 1 335 000 €.

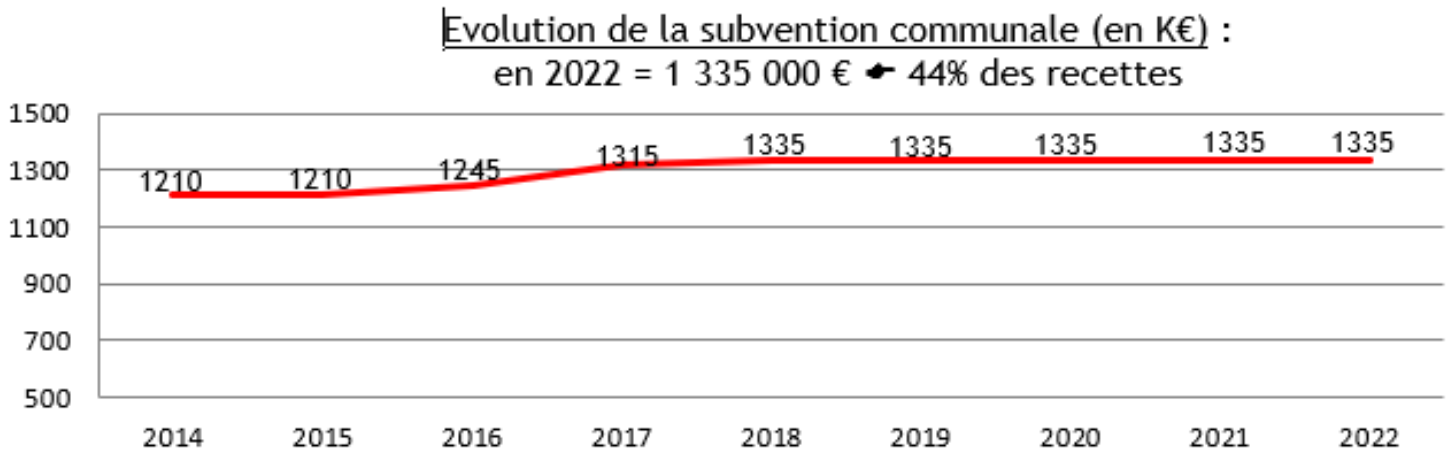

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-264400508-20211203-DEL-33-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/12/2021

13/ LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La variation du fonds de roulement :

➲**31/12/2020 = 1 632 020,77 €** répartis comme suit :
•un excédent de la section de fonctionnement de 1 570 729,14 €
•un excédent de la section d'investissement de 61 291,63 €

➲**prévision au 31/12/2021 = 1 266 729,14 €** répartis comme suit :
•un excédent de la section de fonctionnement de 1 225 437,51 €
•un excédent de la section d'investissement de 41 291,63 €

➲**31/12/2022 = 720 429 €**

➲**31/12/2023 = 278 429 €** (pour un déficit de 442 K€)
Si hypothèse de +1,5% des charges de fonctionnement (+50K€) + maintien des recettes + investissement limité à 100 K€ dont 70 K€ pour le changement 2 véhicules)

➲**31/21/2024 = - 93 571 €** (pour un déficit de 372 K€)
Si hypothèse de +1,5% des charges de fonctionnement (+51K€) + maintien des recettes + investissement limité à 30 K€

- Conclusion : la simulation fait ressortir une épargne négative du fait d'un niveau de dépenses supérieur aux recettes.
- La situation financière s'équilibre avec la reprise des résultats antérieurs jusqu'en 2023.
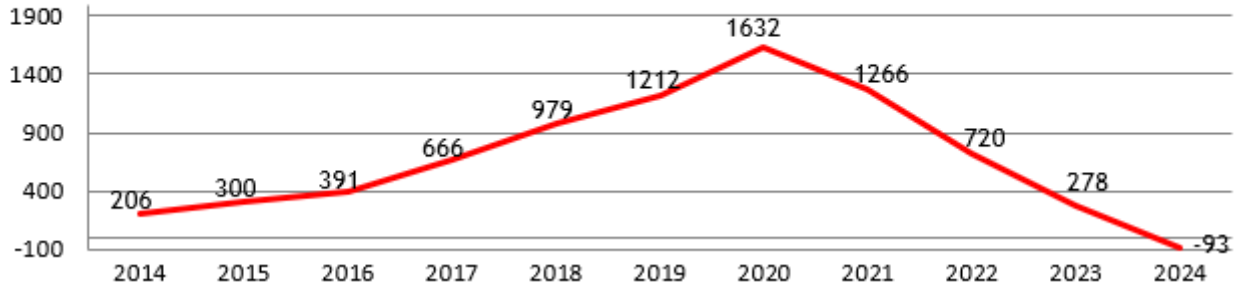
Evolution du fonds de roulement au 31/12 (en K€) :